

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
COMPTE RENDU du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 avril 2024 à la Maison des animations de Vaudigny

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie ; M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Ordre du jour :

Nécessitant prise de délibération

- Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 14 mars 2024

BUDGET ET FINANCES :

- Approbation et vote des comptes de gestion 2023.
- Approbation et vote des comptes administratifs : budget général et budget annexe OM 2023.
- Affectation de résultats.
- Vote des taxes directes locales.
- Budgets primitifs 2024.

EAU :

- Demande d'extension du périmètre du SIEP.

URBANISME :

-SCOT Sud Meurthe-et-Moselle – Avis sur le projet de révision.

GESTION DES DECHETS :

- Désignation d'un représentant de la CCPS à la SPL COVALOM.

Ne nécessitant pas de prise de délibération

Questions diverses

Accueil du Président, vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance : M. Stéphane Colin

Communes présentes (39) :

Affracourt ; Autrey ; Benney ; Bralleville ; Ceintrey ; Diarville ; Dommarie Eulmont ; Forcelles saint Gorgon ; Fraignes en Saintois ; Gerbécourt et Haplemont ; Goviller ; Gripport ; Gugney ; Haroué ; Houdelmont ; Houdreville ; Housséville ; Jevoncourt ; Laloef ; Laneuveville dvt Bayon ; Lebeuville ; Lemainville ; Omelmont ; Ormes et Ville ; Parey saint Césaire ; Praye ; Quevilloncourt ; Roville devant Bayon ; Saint Firmin ; Saint Remimont ; Saxon Sion ; Thorey Lyautey ; Vaudeville ; Vaudigny ; Vézelize ; Vitrey ; Voinémont ; Vroncourt et Xirocourt

Communes excusées (4) :

Bainville aux Miroirs ; Chaouilley ; Mangonville et Ognéville.

Communes absentes (12) :

Bouzanville ; Clérey sur Brénon ; Crantenoy ; Etreval ; Forcelles sous gugney ; Germonville ; Hammeville ; Lemenil Mitry ; Neuwiller sur Moselle ; Tantonville ; They sous Vaudemont et Vaudémont.

M. Jérôme KLEIN introduit la séance en informant les conseillers du décès de deux jeunes du territoire : le suicide d'une adolescente de 14 ans du collège de Vézelize et le décès suite à un accident de la route à Vézelize d'un adolescent de 16 ans.

Il passe la parole à M. Augustin Leclerc qui annonce aux conseillers sa démission au poste de vice-Président à la gestion des OM. Augustin Leclerc précise que cette démission découle de nouvelles charges professionnelles devenant ainsi incompatibles avec sa fonction de Vice -Président. Cependant, il reste délégué à la mairie de Saxon Sion et au conseil communautaire.

Jérôme Klein précise qu'il n'y aura pas d'élection d'un nouveau VP et que la délégation d'Augustin Leclerc est transmise à Sebastien Daviller.

-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 mars 2024 (DCC 027/2024)**Point présenté par M. Jérôme KLEIN**

Le compte rendu du conseil communautaire du 14 mars 2024 a été adressé le 05/04/2024 par messagerie électronique avec accusé de réception aux délégués titulaires, suppléants et aux mairies. Il n'appelle pas de remarque.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 15 mars 2024 est validé à l'unanimité.

(affichage des délibérations le 28/03/2024).

BUDGETS :

-Approbation des comptes de gestions pour le budget Général et le budget OM 2023: (DCC budgétaire) Présentation par M. Dominique LEMOINE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2022, celui de tous les titres et recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il s'avère que les comptes de gestions 2023 sont strictement conformes au CA du budget général et du budget OM, et n'appellent ni observation, ni réserve.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité les comptes de gestions pour le budget OM et le budget Général.

-Approbation et vote des comptes administratifs 2023 (DCC budgétaire) Présentation par M. Dominique LEMOINE

Budget Général :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 861 711,10 €
Recettes : 2 470 024,51 €
Résultat de l'exercice 2023 : - 391 686,59 €
Excédent reporté : + 798 034,50 €
Excédent de clôture 2023 : + 406 347,91 €

Investissement :

Dépenses : 558 749,40 €
Recettes : 905 921,32 €
Résultat de l'exercice 2023 : + 347 171 ,92 €
R.A.R solde : - 30 144,00 €
Déficit reporté : - 229 178,95 €
Excédent de clôture 2023 : + 87 848,97 €

Budget OM :

Exploitation :

Dépenses : 1 597 865,52 €
Recettes : 1 518 717,56 €
Résultat de l'exercice : - 79 147,96 €
Excédent reporté : + 586 764,21 €
Excédent de clôture : + 507 616,25 €

Investissement :

Dépenses : 164 237,85 €
Recettes : 87 274,44 €
Résultat de l'exercice : - 76 963,41 €
R.A.R solde : - 336 750,00 €
Excédent reporté : + 650 845,00 €
Excédent de clôture : + 237 131,59 €

Investissements 2023, budget général :

Objet	Montant
PLUI	42 162 €
THD	148 300 €
GEMAPI : études et MO: Bralleville Xirocourt et Mirabée	53 118,11 €
Achat véhicule chantier d'insertion	30 673,56 €
Vestiaire chantier d'insertion	17 001,50 €
Équipement chantier d'insertion (matériel technique)	26 480,36 €
Achat terrain / bât Haroué	123 697,83 €
Clôture siège Tantonville :	5 475,51 €
Avance remboursable MEEF	10 374 €
Total investissement (hors amortissements)	457 282,87 €

Analyse et présentation des dépenses et recettes et de leurs évolutions sur 4 à 5 années (cf présentation).

Projets et investissements 2023, budget OM :

Objet	Montant
PAV et bacs roulants	12 095 €
Etude de faisabilité Auvent et PV	10 800 €
Avance + intégration COVALOM	106 250 € + RAR 336 750 €

Suite à la présentation du CA budget général, Jean-Paul Robert demande qu'elle est la stratégie fiscale de la CCPS pour trouver un équilibre, quelles sont les dispositions à prendre pour assurer les projets et le fonctionnement dans les prochaines années ?

M. Dominique Lemoine répond en présentant les différentes pistes de réflexion :

-Concernant les charges, malgré une gestion rigoureuse des dépenses, elles peuvent être difficilement réduites.

-Pour optimiser les recettes, l'augmentation de la fiscalité est plus que nécessaire pour 2024, et le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) est une piste non négligeable, nous sommes la seule intercommunalité à être en fiscalité additionnelle en Meurthe et Moselle. Ce nouveau mode fiscal pourra apporter des solutions, mais au long terme notamment dans les futures prises de compétences de la CCPS, car nous avons encore récemment des entreprises qui quittent le territoire.

Il y a aussi l'élaboration d'un pacte financier, d'un schéma de mutualisation, la location de boxes/cellules dans les ZAE et tout ceci est plus simple en FPU.

M. Jérôme Klein signale que le postulat reste une diminution des dépenses et une augmentation des recettes, cependant même si des pistes de réduction sont citées : optimiser l'isolation et le chauffage des bâtiments intercommunaux ainsi que leurs entretiens afin de baisser les charges. Nous avons un nouveau bâtiment à Haroué depuis octobre 2023, et certaines dépenses sont incompressibles : le soutien à la petite enfance et le soutien aux associations par exemple.

M. François Toussaint Noviant intervient et signale que les dotations d'Etat sont à la baisse et que l'Etat se retire de nombreuses thématiques, il devient de plus en plus défaillant et par ailleurs on demande davantage aux collectivités, comme notamment le projet de gendarmerie. Aussi, pourquoi la CCPS devrait-elle porter le projet de la nouvelle caserne ?

M. Dominique Lemoine signale que le projet de gendarmerie n'entraînera pas de dépenses supplémentaires.

M. Olivier Bergé précise que les communes ont moins de compétence au profit de la CCPS et les deux structures augmentent leurs taxes !

M. Dominique Lemoine : les compétences eau et assainissement vont coûter cher car le travail bénévole réalisé par les élus jusqu' à maintenant va être remplacé par des agents. On gagne en professionnalisme mais les prix eau et assainissement s'en verront également impactés.

Le CA OM n'appelle pas de remarque, M. Dominique Lemoine précise que la CCPS a un taux de refus de 20 % sur les PAV de plastique et de papier alors que les deux autres CC sont à 10 %, il y a un effort à fournir car ces refus coûtent à la CCPS.

Proposition de vote par M. Lemoine à la fin de la présentation des 2 CA.

Suite à la présentation du CA du budget général 2023, il est proposé de procéder au vote.

M. Klein sort de la salle.

Suite à la présentation du CA du budget OM 2023, il est proposé de procéder au vote.

M. Klein sort de la salle.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces deux CA.

-AFFECTATIONS DE RESULTAT : (DCC budget)

Présentation par M. Dominique LEMOINE

BUDGET GENERAL :

Le compte administratif 2023 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	- 391 686,00 €
- Un excédent reporté de	+ 798 034,50 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 406 347,91 €
- Un excédent d'investissement de	+ 117 992,97 €
- Un déficit des restes à réaliser de	- 30 144 €
- Soit un excédent de financement de	+ 87 848,97€

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Proposition d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- **RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : + 406 347,91 €**
- **AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : + 406 347,91 €**
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001 excédent) : + 117 992,97 €**

BUDGET OM :

Le compte administratif OM 2023 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	- 79 147,96 €
- Un excédent reporté de	+ 586 764,21 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 507 616,25 €
- Un excédent d'investissement de	+ 573 881,94 €
- Un déficit des restes à réaliser de	- 336 750,00 €
- Soit un excédent de financement de	+ 237 131,94 €

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Proposition d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- **RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2022 : + 507 616,25 €**
- **AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : + 507 616,25 €**
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (002 excédent) : + 573 881,94 €**

Le conseil communautaire valide à l'unanimité les affectations de résultat pour le budget général et le budget annexe.

-VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES (DCC 028/2024) :

Point proposé par M. Dominique LEMOINE

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Suite à la présentation des CA, le budget général présente peu de marge de manœuvre, avec une capacité d'autofinancement quasi nulle. Cette situation ne permet pas d'envisager une situation financière sereine sur les 2 ou 3 années à venir. Aussi, il convient d'examiner les pistes de réflexion suivantes afin de diminuer les dépenses et d'optimiser les recettes de la CCPS :

RÉDUCTION DES DÉPENSES :
Leviers à fort impact budgétaire :
Compétence déneigement
Leviers à moyen impact budgétaire ou non immédiat :
Modifier le système de chauffage et améliorer l'isolation de Vaudigny, afin de baisser les charges liées aux fluides/énergies
Optimiser l'entretien des bâtiments
Définir des enveloppes budgétaires limitées sur certains postes et services

AUGMENTATION DES RECETTES
Leviers à fort impact budgétaire
Augmenter la fiscalité
Augmenter la taxe Gemapi
Leviers à moyen impact budgétaire ou non immédiat
Envisager une autre répartition du FPIC
Fiscalité Professionnelle Unique
Leviers à faible impact budgétaire
Réévaluer la tarification des prestations ACI

Au regard des difficultés budgétaires, il convient d'augmenter la fiscalité afin d'avoir un produit fiscal de **+ 200 000 €**, cette hausse est proposée en proportionnalité sur les 4 taxes :

- Taxe foncière, bâti : 3,61 à 4,83
- Taxe foncière, non bâti : 7,70 à 10,39
- Taxe d'habitation : 4,35 à 5,82
(possibilité vote de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et logements vacants)
- Entreprises : 5,14 à 6,87

Selon les bases prévisionnelles 2024, ceci représente un produit total de 800 257€.
 La compensation TH sur les résidences principales, ainsi que la CVAE (fraction de TVA) est de 671 589 €.
 Soit une fiscalité escomptée en 2024 de 1 351 502 €.

Cette proposition intervient du fait d'une nécessité d'optimiser les recettes du budget général.

Information sur les taux moyens des communes du territoire, ainsi que sur les taux moyens nationaux des communes et des EPCI.

M. Jacques Mangin signale que c'est une augmentation de plus de 200 000 € puisque l'on passe de 570 000 € à 800 000 €.

M. Jérôme Klein précise que ceci représente une hausse de 33 %, ce qui fait, selon une simulation de certains foyers à Xirocourt, une augmentation de 5 à 90 euros maximum. Par ailleurs, si la CCPS ne fait pas d'effort fiscal, elle risque de perdre le FPIC ou même de devenir contributeur.

M. Francois Toussaint Noviant : cela fait froid cette hausse de la fiscalité.

M. Pierre Vallance intervient et souligne le fait de reconsidérer la FPU pour la CCPS et de développer l'attractivité économique du territoire

M. Jean-Marie Marlier signale que malgré cette hausse de la fiscalité, il manque encore 200 000 € pour stopper le déficit.

M. Francis Trotot : cette hausse de la fiscalité impacte les agriculteurs.

M. Francois Toussaint Noviant intervient et précise qu'il ne voit pas vraiment les réductions de dépenses réalisables, aussi la hausse de la fiscalité est nécessaire, il craint cependant une nouvelle hausse en 2025. Pourtant le Pays du Saintois, à l'instar des autres CC, ne propose pas d'équipement sportif (terrain synthétique, piscine...), il n'y a quasi pas de DETR pour la voirie communale, l'Etat est défaillant, les territoires ruraux sont les parents pauvres...

Le conseil communautaire après en avoir délibéré valide cette proposition avec 3 voix contre et 15 abstentions :

Contre :

M. Bruno Chiravalli

M. Francis Moreau

M. Thierry Nicolas

Abstentions :

Mme Marie-France Siron, M. Jean-Marc Boulanger (procuration), Mme Viviane Damien, Mme Clara Breton, M. Alain Godey, M. Eric Pierrat, M. Jacques Mangin, Mme Marie Madeleine Schlachter, Mme Patricia Martin, Mme Barbara Thirion, Mme Bénédicte Haye (procuration), Mme Geneviève Pernot-Trevillot et M. Etienne Voinot.

-VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI (DCC 028/2024)

Point proposé par M. Dominique LEMOINE

Vu le CGCT et notamment son article L5216-5

Vu le CGI, notamment son article 1530 bis

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L211.7

Article 75 de la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016

Article 65 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant NOTRe

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à la compétence des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Nous avons instauré en 2019 la taxe Gemapi.

Pour rappel, la CCPS est devenue compétente en janvier 2018 sur la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Le technicien "rivière" apporte un conseil technique aux communes qui en font la demande (Roville devant Bayon, Bainville aux Miroirs, Praye,)

Plusieurs projets sont également en cours ou en devenir comme :

- Fin de l'aménagement des sites de Bralleville et Xirocourt et renaturation du Madon
- Enlèvements des embâcles
- Etude sur le Mirabée
- Etude mutualisée Gripport Socourt (gravières)
- Etude Madon Aval (Xirocourt -Autrey)
- Animations scolaires à destination de tous les groupements scolaires de la CCPS
-

Les travaux GEMAPI font l'objet de subvention importante de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse , 80 % pour les études.

M. Pierre Vallance propose une mutualisation de la taxe GEMAPI avec la CC de Colombey, Goviller récupère les eaux de cette dernière...

Pour 2023 le produit attendu voté était de 60 000 €. **Pour 2024, il est proposé d'augmenter ce produit de 30 000 €, soit un produit de 90 000 €.**

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition.

-BUDGET PRIMITIF (DCC budget)

Point présenté par Dominique LEMOINE :

Budget général

Fonctionnement :

Dépenses : 3 755 556,03 €
Recettes : 3 391 251,00 €
Résultat de l'exercice : - 364 305,03 €
Excédent reporté : + 406 363,50 €
Budget excédentaire de : + 42 058,47 €

Investissement :

Dépenses : 1 023 816,00 €
Recettes : 935 967,03 €
Résultat excédentaire : - 87 848,97 €
Excédent reporté : + 117 992,97 €
Solde RAR : - 30 144 €
Déficit clôture : 0 €

BUDGET OM

Exploitation :

Dépenses : 2 024 649.25 €
Recettes : 1 517 033 €
Résultat de l'exercice : - 507 616.25 €
Excédent reporté : 507 616.25€
Budget excédentaire de 0 €

Investissement :

Dépenses : 618 283 €
Recettes : 381 151.06€
Résultat déficit : 237 131,94 €
Excédent reporté : 573 881,94€
Solde RAR : - 336 750€
Excédent de clôture : 0€

Suite à la présentation du budget primitif général :

Mme Marie-Madeleine Schlachter se demande ce que c'est l'étude réseau de chaleur ? M. Sébastien Daviller rappelle l'objet et les enjeux de l'étude (gestion des bois/haies des communes réutilisés pour des micro réseaux de chaleur), actuellement deux communes du territoire, Tantonville et Thorey participent à ce projet. D'autres communes peuvent encore participer.

M. Jean-Paul Robert est surpris de voir le projet de la gendarmerie dans ce budget. M. Dominique Lemoine précise que ce projet sera réalisé si l'opération entre les subventions et les loyers présentera un coût zéro pour la CCPS.

M. Jérôme Klein : les subventions DSIL et DETR ne sont pas cumulables, il faut optimiser les subventions et négocier avec les services de la préfecture. Toute décision par rapport à ce projet sera soumise au conseil communautaire.

M. Francois Toussaint Noviant : c'est quoi le minibus pour l'Office de Tourisme ? Mme Barbara Thirion : il s'agit d'un office itinérant, se déplaçant dans toutes les communes du territoire valorisant l'activité des communes et des associations du territoire. Il y a une subvention LEADER sur cet achat.

Le conseil communautaire valide avec 2 abstentions (M. Jean-Marc Boulanger (procuration) :
-le budget primitif du budget général

Suite à la présentation du budget primitif OM

Il est rappelé que nous devons créer une plateforme à la déchetterie pour accueillir le camion de collecte, les équipes de la COVALOM, stocker des PAV et une réflexion est en cours sur une plateforme de déchets verts ainsi qu'une recyclerie

Le conseil communautaire valide à l'unanimité

- le budget primitif OM

EAU:

-Demande d'extension du périmètre de substitution de la CCPS au SIEP pour les communes membres non encore adhérentes :

Point proposé par M Jérôme KLEIN

Vu le CGCT, notamment Article L5711-4 et suivants, et l'article 5211-20 du CGCT.

Suite à une réunion le 19 mars dernier, la Préfecture a validé et confirmé la procédure permettant de transférer la compétence eau au SIEP pour les communes de la CCPS non encore adhérentes.

Cette procédure inclut également par des délibérations concordantes et concomitantes l'adhésion du SIPEG, ainsi que de la commune de Vandeléville au SIEP.

Suite à ces demandes et à leurs validations au sein des trois structures, le SIEP effectuera une modification de ses statuts et de son périmètre. Cette modification donnera lieu à une concertation auprès de ses membres.

La communauté de communes doit ainsi demander dans un premier temps l'extension du périmètre de substitution pour les communes non encore adhérentes, qui sont les suivantes :

Les distributions des communes de :

- Lalœuf, Thorey Lyautey, Ognéville, Vézelize (2/3 puisque 1/3 en gestion du SIEP), Forcelles sous Gugney, Fraignes en Saintois, Bouzanville, Diarville, Neuville sur Moselle ;

Sur les productions / distribution des communes de :

- Vaudémont, They sous Vaudémont, Dommarie Eulmont, Gugney ;
Et sur la production du SIPE de Diarville qui est dissous de fait par la prise de compétence CCPS.

Le SIPEG et la commune de Vandeléville feront une demande d'adhésion au SIEP.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette demande d'extension du périmètre de substitution pour les communes mentionnées ci-dessous.

URBANISME :

-SCOT Sud Meurthe-et-Moselle – Avis sur le projet de révision

Point proposé par M. Lemoine

Après 6 ans de mise en œuvre, le comité syndical de la multipôle Nancy Sud Lorraine du 12 décembre 2019 a prescrit la première révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Sud Meurthe-et-Moselle. Pour préparer le nouveau Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCO, la multipôle a proposé différents temps de travail tels que des ateliers thématiques et des comités techniques, alimentés par un bilan du SCOT, par de nouvelles données statistiques et également par les nouvelles dispositions légales, notamment celles issues de la loi ELAN sur la modernisation des SCOT, ou plus récemment celles de la loi climat et résilience qui a introduit la notion de zéro artificialisation nette.

Le projet de PAS a été débattu en comité syndical le 18 décembre 2021 autour de trois grandes orientations :

1/ Les transitions : une multipôle plus sobre et résiliente.

2/ Les équilibres et complémentarités : une multipôle coopérative et attractive.

3/ La qualité de vie : une multipôle au service de la santé et du bien-être de ses habitants.

Afin de traduire le PAS Sud Meurthe et Mosellan, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) a été préparé en lien avec chaque EPCI, notamment lors de réunions territoriales pour décliner diverses prescriptions et recommandations, structurées de manière pédagogique et pratique autour de deux volets :

1/ **Une armature territoriale facteur de la cohésion et d'attractivité** : organisation de l'armature, sobriété foncière, politiques de l'habitat, maîtrise du développement résidentiel, accueil des activités économiques et commerciales, orientations en termes de mobilité.

2/ **Une armature verte levier de qualité de vie et de résilience** : transition énergétique et alimentaire, protection de la biodiversité, transition climatique, qualité urbaine, protection et valorisation des paysages, prévention des risques et nuisances pour la santé humaine, préservation des ressources naturelles.

Le 16 décembre dernier, le comité syndical a approuvé à l'unanimité le bilan de la concertation et arrêté le projet de première révision du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle composé du PAS, du DOO, ainsi que de plusieurs annexes (le diagnostic stratégique territorial, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma, la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO et un programme d'actions.).

Suite à cet arrêt, et conformément à l'article L143-20 du code de l'urbanisme, la communauté de communes est invitée à exprimer son avis sur ce projet.

Le conseil communautaire, avec deux abstentions (M. Jean-Marc Boulanger, procuration) propose d'émettre un avis favorable à ce projet

GESTION DES DECHETS :

- Désignation d'un représentant de la CCPS à la SPL COVALOM

Point présenté par M. Jérôme KLEIN

Suite à la démission de M. Augustin Leclerc en tant que vice-président en charge de la gestion des OM à la CCPS, il convient selon les statuts de COVALOM de désigner un nouveau représentant au sein de cette instance.

Il est à préciser que M. Leclerc reste conseiller dans sa commune et conseiller communautaire.

Pour le troisième administrateur et représentant de la CCPS au sein de COVALOM, il est proposé la candidature de Mme Clara Breton

Le conseil communautaire de valider cette candidature à l'unanimité.
